



**LE.LA DIRECTEUR.RICE DU CAMPUS de VALROSE**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

**Présidence et  
Services  
Centraux**

VU le Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

VU l'élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

**Direction des  
Affaires Juridiques,  
Institutionnelles et  
de la Modernisation**

VU l'arrêté n°101/2021 du 11 octobre 2021 portant délégation aux Directeur.rice.s des campus PASTEUR, SOPHIA ANTIPOLIS, VALROSE et PLAINE DU VAR, pour l'organisation des bureaux de vote,

**ARRETE**

**Service Vie  
Institutionnelle**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Affaire suivie par :  
Benjamin SEROR  
04 89 15 10 90

Marie-Sophie BERGER  
04 89 15 10 97

direction-juridique@univ-  
cotedazur.fr

Dans le cadre de l'élection partielle pour le renouvellement d'un membre du Collège A (Professeur.e.s des universités et personnels assimilés), Secteur Santé, au Conseil académique (CAc) d'Université Côte d'Azur, qui auront lieu le **mardi 16 novembre 2021**, le bureau de vote ci-dessous est organisé comme suit :

Lieu du scrutin : Petit Château – 1<sup>er</sup> étage – Secrétariat général

Président du bureau du vote : Michel BERNARD, Directeur administratif du Campus

Assesseur : 1 Claire ARKHANGUELSKY, responsable du service RH de proximité Campus

Assesseur : 2 Corinne ROCCO, assistante du Directeur administratif de Campus

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux du campus et les bureaux de vote, ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le 12 novembre 2021

Le Directeur Administratif du Campus VALROSE

Michel BERNARD

**COPIES :**

- M. le Recteur, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- M. le Directeur des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation